



Recommandation de sécurité No. 73

Date de la publication	13.07.2017
No. reg. du rapport final	2014093001
Déficit de sécurité	<p>Le mercredi 16 juillet 2014, l'automotrice n°46 (année de construction 1968) a déraillé. Le déraillement est dû à la rupture d'un corps de roue. L'automotrice a été mise au rebut.</p> <p>Le mardi 30 septembre 2014, la voiture médiane B 245 (année de construction 1964) des Appenzeller Bahnen a déraillé en gare de Jakobsbad suite à la rupture d'un corps de roue.</p> <p>Sur certaines sections du réseau de tronçons des Appenzeller Bahnen, la vitesse dans les courbes a été relevée de 40 km/h à 45 km/h, ce qui entraîne une augmentation de 20 % de l'accélération latérale.</p> <p>Des fissures se sont formées au fil du temps dans les corps de roue. La résistance à la fatigue des corps de roue des véhicules de la série 1964–1968 n'est plus garantie. De nouvelles ruptures de corps de roue sont dès lors possibles en tout temps.</p>
Recommandation de sécurité	L'Office fédéral des transports devrait veiller à ce que tous les corps de roue des véhicules de construction identique (série 1964–1968) soient échangés.
Destinataire	Bundesamt für Verkehr
Etat de l'implémentation	Mise en oeuvre
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	Schlussbericht